



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau sur le budget tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 décembre 2011 à 15 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Alain Riel.

CE-2011-1834*

APPROBATION DU PLAN QUADRIENNAL DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES 2011 À 2014 - ANNÉES 2012 À 2014 SEULEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été mandaté pour élaborer le plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2011 à 2014, sachant que l'année 2011 a été approuvée par la résolution numéro CM-2011-113 en date du 8 février 2011;

CONSIDÉRANT les orientations établies et les ressources financières allouées au programme triennal d'immobilisations 2012 pour le financement des projets d'immobilisations dans les parcs;

CONSIDÉRANT QUE les besoins identifiés furent validés et actualisés lors des rencontres auprès des élus et des centres de services :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de recevoir le rapport « Plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures, sportives et communautaires » et d'adopter le plan pour les années 2012, 2013 et 2014, comme présenté.

Les fonds à cette fin, au montant de 3 500 000 \$ annuellement pour les années 2012 et 2013, seront pris à même le financement prévu au programme triennal d'immobilisations 2011-2013, conformément à la résolution numéro CM-2010-1196. Les fonds au montant de 3 500 000 \$ pour l'année 2014 seront prévus au plan triennal 2012-2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011 conditionnellement à l'adoption du budget 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1835*

ADOPTION DU BUDGET 2012 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 491 303 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2012, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 491 303 000 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1836*

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2012 À 2014

CONSIDÉRANT QUE ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2012 à 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2012 à 2014 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetées se résument comme suit :

	Exprimé en mille dollars			
	2012	2013	2014	Total
Règlements d'emprunt	37 034 \$	41 052 \$	29 284 \$	107 370 \$
Fonds de roulement	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	13 200 \$
Fonds de parcs	-	250 \$	250 \$	500 \$
Paiements comptants	20 856 \$	24 395 \$	24 595 \$	69 846 \$
Programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM) – Volet 1.4	5 487 \$	2 716 \$	3 658 \$	11 861 \$
Taxe sur l'essence	14 912 \$	14 912 \$	14 912 \$	44 736 \$
Total	<u>82 689 \$</u>	<u>87 725 \$</u>	<u>77 099 \$</u>	<u>247 513 \$</u>

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, le fonds de parcs et les paiements comptants prévus au budget pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2012, et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Pour toutes les autres sources de financement, les projets seront présentés au conseil pour approbation.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011 conditionnellement à l'adoption du budget 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1837* ADOPTION DU BUDGET 2012 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2012-2013-2014 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2012 et du programme triennal d'immobilisations 2012, 2013 et 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver :

- le budget 2012 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 45 075 000 \$ sur un budget total de 112 250 000 \$;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2012-2013-2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2011 conditionnellement à l'adoption du budget 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1838* PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1839* RÈGLEMENT NUMÉRO 61-16-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-16-2011 modifiant le règlement de tarification numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1840* RÈGLEMENT NUMÉRO 692-2011 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 692-2011 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1841* RÈGLEMENT NUMÉRO 501-25-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ANNÉE 2012 ET D'AJOUTER UNE TARIFICATION POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE DE RESTAURATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 501-25-2011 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires pour l'année 2012 et d'ajouter une tarification pour l'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement d'une terrasse de restauration.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1842* RÈGLEMENT NUMÉRO 496-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DANS LA PARTIE DU CENTRE-VILLE IDENTIFIÉE L'ÎLE DE HULL AFIN D'EN PROLONGER LA VALIDITÉ POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE TROIS ANS ET DE RÉVISER LE DÉLAI D'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION LEED® DEPUIS LA FIN DES TRAVAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 496-1-2011 modifiant le Règlement numéro 496-2008 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction domiciliaire dans la partie du centre-ville identifiée l'Île de Hull afin d'en prolonger la validité pour une période supplémentaire de trois ans et de réviser le délai d'obtention d'une certification LEED® depuis la fin des travaux.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1843* RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS DEVANT ABRITER DES ENTREPRISES EN INFORMATIQUE AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU AFIN D'EN PROLONGER LA VALIDITÉ POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 605-1-2011 modifiant le Règlement numéro 605-2008 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments devant abriter des entreprises en informatique au centre-ville de Gatineau afin d'en prolonger la validité pour une période supplémentaire de trois ans.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1844* RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS LA FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'EN PROLONGER LA VALIDITÉ POUR UNE DURÉE SUPPLÉMENTAIRE DE TROIS ANS, DE RENDRE ADMISSIBLES LES PROJETS DE RELOCALISATION IMPLIQUANT UN AGRANDISSEMENT, DE PRÉCISER QUE LE PROGRAMME PEUT S'APPLIQUER À SEULEMENT UNE PARTIE D'UN BÂTIMENT OCCUPÉ PAR UNE ENTREPRISE ADMISSIBLE ET DE BONIFIER LE CRÉDIT DE TAXES POUR UN BÂTIMENT CERTIFIÉ LEED®

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 607-2-2011 modifiant le Règlement numéro 607-2008 décrétant un programme d'aide sous la forme de crédit de taxes pour certaines entreprises sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'en prolonger sa validité pour une durée supplémentaire de trois ans, de rendre admissibles les projets de relocalisation impliquant un agrandissement, de préciser que le programme peut s'appliquer à seulement une partie d'un bâtiment occupée par une entreprise admissible et de bonifier le crédit de taxes pour un bâtiment certifié LEED®.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif